

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2012-025/PR/MDCC approuvant et rendant exécutoire le budget prévisionnel 2012 de l'Office National du Tourisme de Djibouti.

n° 2012-025/PR/MDCC

Ministère

MINISTÈRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES CHARGE DU COMMERCE, DES PME, DE L'ARTISANAT, DU TOURISME ET DE LA FORMALISATION

Date de publication

10 janvier 2012

Numéro JO

n° 1 du 15/01/2012

Date du numéro

15 janvier 2012

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°2/AN/98/4ème L portant sur la définition et la gestion des établissements publics à caractère administratif

VU La Loi n°71/AN/00/4ème de mars 2000 portant création de l'office National du Tourisme de Djibouti (ONTD)

VU Le Décret n°99-0078/PR portant sur la définition et la gestion des établissements publics à caractère administratif

VU Le Décret n°2003-0060/PR/MJdu 18 avril 2003 portant organisation de l'Office National du Tourisme de Djibouti

VU Le Décret n°2011-0066//PRE du 12 mai 2011 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2011-0067//PRE du 12 mai 2011 portant nomination des Membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2011-0076/PRE du 17 mai 2011 fixant les attributions des Ministères
VU La Délibération 01/ONTD/2011 portant approbation du Budget Prévisionnel 2012 de l'Office National du Tourisme de Djibouti

VU Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration de l'Office National du Tourisme de Djibouti du jeudi 08 décembre 2011

SUR Proposition du Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie et de Finance chargé du Commerce, des PME, de l'Artisanat, du Tourisme et de la Formalisation. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 décembre 2011.

TEXTE INTÉGRAL**Article 1**

Est approuvé le projet de Budget Prévisionnel 2012 qui s'élève à

– En Produits à la somme de	87 980 000 FD	– En Charges à la somme de	87 684 873 FD
Soit un excédent de	295 127 FD		

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoins sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH